



Rapport d'orientation budgétaire

Année 2022

Avant-propos

Le Conseil de la Communauté de communes est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire et ce, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique transmise au représentant de l'Etat. Néanmoins, le DOB ne présente aucun caractère décisionnel.

L'exécutif de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre, les besoins de financement de la collectivité
- **les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette contractée**, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice
- **les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité**

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (*décret n°2016-841 du 24/06/2016*).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit également être mis à la disposition du public. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...) (*décret n°2016-841 du 24/06/2016*). Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

(Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financière).

Sommaire

I - Contexte général : aperçu de l'environnement macro-économique

Monde : l'économie mondiale rebondit malgré les	p.5
Zone Euro	p.5
France	p.6
Zoom sur la loi de finances pour 2022	p.8
Zoom sur les contractualisations	p.10

II - Situation budgétaire de la collectivité

Structure du budget principal	p.11
Analyse économique de Brocéliande Communauté	p.14
Les soldes de gestion	p.14
Evolution de la section de fonctionnement	p.15
• Dépenses réelles de fonctionnement	p.15
- Les dépenses de personnel	p.16
- L'établissement d'accueil du jeune enfant à Plélan-le-Grand	p.18
- Les reversements de fiscalité	p.19
- Les participations aux syndicats	p.20
- Les participations aux associations	p.21
• Recettes réelles de fonctionnement	p.22
- La Dotation Globale de Fonctionnement	p.22
- Le FPIC	p.23
- La fiscalité locale	p.24
Evolution de la section d'investissement	p.27
• Les fonds de concours	p.28
Situation de l'endettement	p.30
Point sur les budgets annexes	p.31

III – Orientations du budget 2022

Un territoire préservé et en transitions	p.34
Un territoire rural, attractif et solidaire	p.37
Un tissu économique dynamique et responsable	p.40
Organisation communautaire	p.42

IV – Projection financière 2022-2026

Principes de calcul de la prospective	p.43
Programme pluri annuel d'investissement	p.44
Les grandes masses budgétaires	p.45
Les soldes financiers	p.45
Fonds de roulement et résultat prévisionnel	p.45
Endettement	p.46
Coût net annuel	p.46
Ratios légaux	p.46
Ce que l'on peut retenir de ces éléments prospectifs	p.47
Glossaire	p.48

I. Contexte général : aperçu de l'environnement macro-économique

Monde : l'économie mondiale rebondit malgré les répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, **l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.**

L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. **Les plans de soutien budgétaire massifs** ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la **remontée de prix de l'énergie** provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part **des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs**, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, **la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.**

Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2.

Cet été, **le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements** en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. **L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes**, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les **principaux facteurs d'accélération de**

l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier). Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.

Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

France

vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France.

Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration, la consommation des ménages a progressé. De même, la consommation publique et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre. L'investissement a en revanche très légèrement baissé. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui favorise l'émergence de nouveaux variants qui impactent les chaînes de valeurs mondiales. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile

Onde de choc amortie sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au 1^{er} semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021.

Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019.

D'ici la fin de l'année 2021, la population active retrouverait une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques.

Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021.

Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19 :

- l'interruption soudaine des activités économiques
- la rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel
- les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre

Une inflation transitoire qui se prolonge

C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires.

Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions.

Des entreprises qui se portent bien

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %).

Les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment. Côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. L'investissement des entreprises est également reparti à la hausse depuis un an et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le 1^{er} trimestre, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives.

Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu
- un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

Des investissements publics de long-terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. », le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le développement de l'hydrogène vert, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

Zoom sur la Loi de finances pour 2022 et ses impacts pour les collectivités

Pour la dernière loi de finances de la législature, la loi de finances pour 2022, promulguée le 31 décembre 2021, ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités locales.

La Loi de Finances pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

Les collectivités locales qui avaient été très concernées par le Projet de Loi de Finances « anti crise » de 2021 (allègement de la fiscalité des entreprises du secteur industriel avec la baisse des impôts de production, abondement exceptionnel des aides à l'investissement (DSIL), mise en place d'un filet de sécurité budgétaire pour les collectivités les plus touchées par la crise), ont été moins au centre du débat budgétaire.

De fait, **peu de dispositifs les concernent directement dans le cadre de la Loi de Finances de 2022 qui apparaît comme un texte de transition dans l'attente des élections présidentielles.**

Les **dotations de l'Etat sont stabilisées** à leur niveau de 2021, soit une **enveloppe de 28,6 milliards d'euros**. Seule évolution, la DSR et la DSU qui progresseront respectivement de + 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

La loi reconduit l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Il reste cependant toujours assez difficile de bien discerner entre les ouvertures d'enveloppes (les AE), les crédits à engager pour l'année (crédits de paiement) et les montants réellement décaissés....

Côté fiscalité, la taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80% des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20% de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30% en 2022, qui sera portée à 65% en 2023. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu. A titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

Pour compenser la perte du produit de taxe d'habitation, depuis 2021, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place **correspondant à leur ancien produit de TH sur les résidences principales**. Il était prévu que cette fraction calculée une fois pour toute sur le montant de TVA de 2020 évolue chaque année comme la progression de la TVA au niveau national. Mais la crise sanitaire et économique de 2020 ayant entraîné une chute de la TVA en 2020, la part revenant aux collectivités aurait été plus élevée que prévu. On se rappelle que la loi de finances de l'année dernière a supprimé cet effet d'aubaine inattendu. Elle a d'une part changé l'année de référence pour le calcul du ratio de 2020 à 2021 et, d'autre part, modifié son indexation, en la fixant sur l'année en cours. **Ainsi, les intercommunalités bénéficieront en 2022 de la dynamique de la TVA de 2022, estimée à + 5,4 %.**

Donnant suite aux travaux du Comité des finances locales, la loi intègre **une mini-réforme des indicateurs financiers**. En effet, avec la suppression de la TH, la baisse de la CVAE et

la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, **le panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements a été transformé.**

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités.

Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères.

La taxe d'aménagement est un outil fiscal précieux pour financer le développement urbain. Elle permet le financement des équipements publics (réseaux, voiries) communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions. La loi de finances pour 2022 (article 109), en adoptant un amendement soutenu par Intercommunalités de France, **modifie les modalités de répartition de la taxe d'aménagement et donne satisfaction à une revendication ancienne.** La loi de finances pour 2022 harmonise les règles de reversement : **elle impose aux communes ayant institué une taxe d'aménagement d'en reverser tout ou partie à leur intercommunalité.**

Zoom sur les contractualisations

Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat

Le CRTE a été signé entre Brocéliande Communauté et l'État le 22 novembre 2021.

96 projets y sont inscrits. Il sera enrichi au fil de l'eau par les actions communautaires issues du Projet de territoire.

La maquette financière du contrat sera construite en 2022 sur la base d'une programmation financière annuelle.

Pacte d'engagement dans les transitions entre la Région Bretagne et les Territoires

Le Conseil Régional de Bretagne va engager un dialogue stratégique Région/Territoire.

Le périmètre de la prochaine contractualisation qui devait être en cohérence avec celui retenu pour la contractualisation avec l'Etat pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sera finalement celui du Scot.

Il sera formalisé dans un « Pacte » d'engagement dans les transitions qui sera non financier et qui posera l'enjeu (ou les enjeux) prioritaire(s) sur lequel(s) intervenir et les objectifs et modalités de mise en oeuvre de la conditionnalité ou différenciation des aides. Il sera décliné ensuite en différentes relations contractuelles thématiques sous forme de conventions opérationnelles signés avec les maîtres d'ouvrage concernés (économie, mobilités...).

Le Pacte qui sera négocié entre ces acteurs et la Région permettra de flécher les priorités et les sujets de différenciation sur lesquelles la Région et les signataires s'engagent ensemble. Pour ce qui la concerne, la Région a d'ores et déjà indiqué qu'elle porte une attention particulière à six enjeux :

- La sobriété foncière
- La préservation de la ressource en eau
- La stratégie énergétique et climatique bas carbone
- La protection de la biodiversité
- La relocalisation et/ou le rééquilibrage territorial d'activité
- La qualité de l'emploi, l'insertion et le dialogue social

L'enveloppe financière attribuée à Brocéliande Communauté est fixée à 1 189 765 € pour la période 2021-2027 dont 108 570 € d'ores et déjà fléchés pour la tranche 1 des liaisons cyclables interbourgs.

Contrat départemental de territoire – vers une 4^{ème} génération

La prochaine contractualisation avec le Conseil départemental devrait démarrer courant d'année 2022 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023.

Les grands principes reposeraient sur :

- Une péréquation pour la solidarité territoriale
- En complémentarité des outils de soutien du Département
- Une prise en compte renforcée des transitions sociales et écologiques

Les réunions territoriales prévues en mars-avril devraient donner de la lisibilité au contenu du futur contrat (gouvernance, thématiques, enveloppe financière, répartition entre le volet investissement et fonctionnement ...)

II. Situation budgétaire de la collectivité

Structure du budget principal

Les chiffres présentés dans ce rapport sont provisoires dans l'attente des comptes de gestion définitifs.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2020	BP 2021	CA 2021
Charges à caractère général	672 331,91 €	945 593,00 €	741 414,61 €
Charges de personnel	1 247 610,87 €	1 384 148,00 €	1 349 601,14 €
Autres charges de gestion courante	1 007 888,85 €	2 405 862,24 €	1 107 934,94 €
Charges financières	64 597,74 €	62 005,16 €	56 834,96 €
Charges exceptionnelles	3 687,46 €	2 005,00 €	1 289,24 €
Atténuation de produits	1 627 231,23 €	1 669 280,23 €	1 669 279,62 €
Dotations aux provisions	20 757,38 €	- €	- €
Dépenses imprévues		56 707,48 €	
Total dépenses réelles	4 644 105,44 €	6 525 601,11 €	4 926 354,51 €
Opérations d'ordre	558 677,54 €	568 000,00 €	423 414,50 €
Virement à la section d'investissement		- €	
Total dépenses de fonctionnement	5 202 782,98 €	7 093 601,11 €	5 349 769,01 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2020	BP 2021	CA 2021
Atténuation de charges	27 744,20 €	10 000,00 €	41 645,93 €
Produits des services	76 432,07 €	102 550,00 €	105 178,64 €
Impôts et taxes	4 968 865,47 €	4 889 050,11 €	4 639 300,67 €
Dotations et subventions	1 142 679,28 €	1 207 933,00 €	1 433 081,39 €
Autres produits de gestion courante	10 110,61 €	6 725,00 €	6 943,33 €
Produits financiers	- €	- €	- €
Produits exceptionnels	120 040,62 €	2 500,00 €	15 542,93 €
Total recettes réelles	6 345 872,25 €	6 218 758,11 €	6 241 692,89 €
Excédent de fonctionnement reporté		765 000,00 €	
Opérations d'ordre	86 813,67 €	109 843,00 €	40 141,44 €
Total recettes de fonctionnement	6 432 685,92 €	7 093 601,11 €	6 281 834,33 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
		BP 2021	CA 2021
Chapitre 20 à 23	Opérations d'équipement	3 883 734,00 €	2 042 652,87 €
Chapitre 16	Remboursement du capital de la dette	395 221,00 €	368 723,52 €
Chapitre 040	Opérations d'ordres (suramortissements et plus ou moins values sur cessions d'immos)	109 843,00 €	17 269,24 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (écritures budgétaires sur avance)	120 000,00 €	118 590,50 €
Chapitres 26 et 27	Titres de participation		600,00 €
	Prêts (fonds COVID)	18 645,00 €	- €
	Prêt croissance à Initiative Brocéliande	- €	
	Prise en charge des déficits d'investissement des budgets annexes	3 584 238,06 €	- €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	55 735,36 €	- €
TOTAL		8 167 416,42 €	2 547 836,13 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
		BP 2021	CA 2021
Chapitre 13	Recettes d'équipement	386 184,00 €	363 352,37 €
Chapitre 10	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 241 621,50 €	1 241 621,50 €
	FCTVA	280 000,00 €	89 102,18 €
Chapitre 16	Emprunt	1 400 000,00 €	- €
Chapitre 27	Remboursement d'avance Initiatives Brocéliande	100 000,00 €	100 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (écritures budgétaires sur avance)	120 000,00 €	- €
Chapitre 040	Sortie de biens		- €
	Opérations d'ordre (amortissements)	568 000,00 €	423 414,50 €
	Écritures de cessions terrains ZA Pommeret		- €
	Écritures de régularisation		118 038,30 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
Chapitre 024	Produit des cessions	- €	- €
Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	4 071 610,92 €	- €
TOTAL		8 167 416,42 €	2 335 528,85 €

Déficit d'investissement exercice 2021 (hors excédent d'investissement reporté)	- €	212 307,28 €
--	------------	---------------------

Enseignements à tirer :

- 74% des recettes de la Communauté proviennent de la fiscalité ménages et entreprises et des compensations versées par l'Etat
- 15% des recettes de fonctionnement sont redistribuées directement aux communes (DSC et AC).
- En 2021, la Communauté a réalisé 2 043 k€ d'investissement dont 544 k€ de fonds de concours versés aux communes pour soutenir leurs investissements.

Analyse économique de Brocéliande Communauté

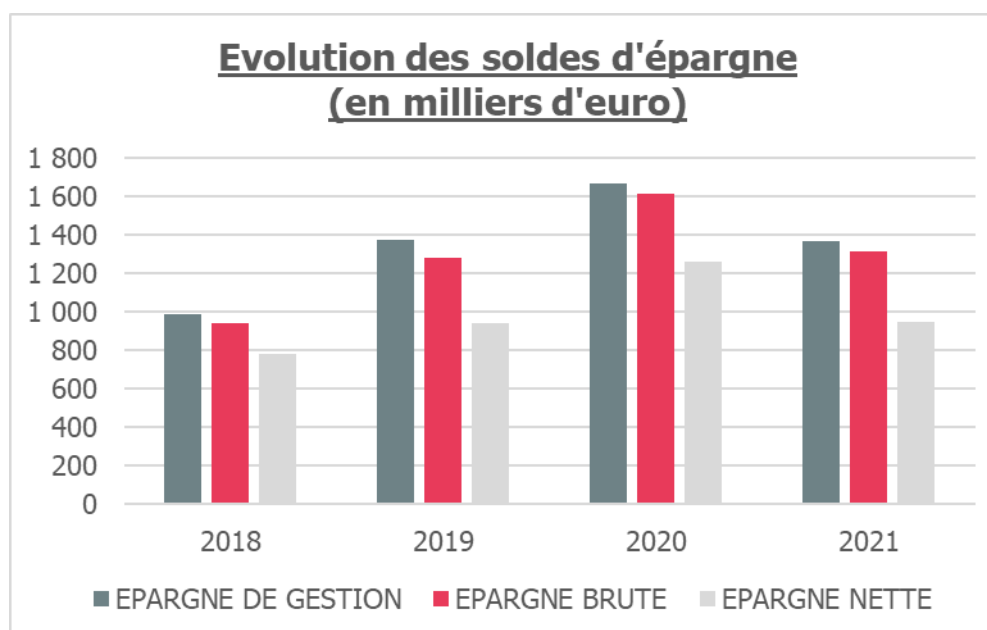
Les soldes de gestion

CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE					
En milliers d'euros	Moyenne 2018-2021	2018	2019	2020	2021
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cession d'immos)	4,2%	5 299,3	5 783,5	6 236,8	6 241,7
DEPENSES REELLES DE GESTION (hors charges d'intérêts et dotations aux amortissements et provisions)	3,1%	4 312,5	4 410,3	4 565,2	4 869,5
EPARGNE DE GESTION		986,8	1 373,2	1 671,6	1 372,2
<i>Evolution</i>	+8,6%	-26,7%	39,2%	21,7%	-17,9%
Intérêts remboursés		42,7	87,5	58,1	56,8
<i>Evolution</i>	+7,4%	9,9%	105,0%	-33,6%	-2,2%
EPARGNE BRUTE		944,1	1 285,7	1 613,5	1 315,4
<i>Evolution</i>	+8,6%	-27,8%	36,2%	25,5%	-18,5%
Capital remboursé		161,1	344,9	348,0	368,7
<i>Evolution</i>	+23,0%	60,2%	114,1%	0,9%	6,0%
EPARGNE NETTE		783,0	940,8	1 265,5	946,7
<i>Evolution</i>	+4,9%	-35,1%	20,1%	34,5%	-25,2%

Après une année 2020 particulière liée à la crise COVID, l'épargne de gestion de la Communauté de Communes a retrouvé en 2021 un niveau semblable à 2019. Les recettes réelles de fonctionnement ont stagné en 2021 alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 6.1%.

L'épargne nette se situe à 946.7 K€, au même niveau que 2019.

Fin 2021, le taux d'épargne brute de la Communauté de Communes (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 21% contre 25.4% en 2020 et 22% en 2019.



Évolution de la section de fonctionnement

- Dépenses réelles de fonctionnement

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
En milliers d'euros	Moyenne 2018-2021	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général		695,7	669,5	672,3	741,4
<i>Evolution</i>	+1,6%	34,7%	-3,8%	0,4%	10,3%
Charges de personnel		1 000,5	1 142,2	1 247,6	1 349,6
<i>Evolution</i>	+7,8%	11,8%	14,2%	9,2%	8,2%
Autres charges de gestion courante		960,9	970,5	1 007,9	1 107,9
<i>Evolution</i>	+3,6%	13,6%	1,0%	3,9%	9,9%
Reversement de fiscalité		964,6	964,6	964,6	1 006,7
<i>Evolution</i>	+1,1%	6,5%	0,0%	0,0%	4,4%
FNGIR		662,6	662,6	662,6	662,6
<i>Evolution</i>	0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges d'intérêts		36,6	87,5	64,6	56,8
<i>Evolution</i>	+11,7%	-5,9%	139,5%	-26,2%	-12,0%
Autres dépenses		30,0	5,5	24,4	1,3
<i>Evolution</i>	-54,5%		-81,6%	344,5%	-94,7%
Charges de fonctionnement		4 350,9	4 502,5	4 644,1	4 926,4
<i>Evolution</i>	+3,2%	12,6%	3,5%	3,1%	6,1%

En 2021, les dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de +6.1% par rapport à 2020 et + 3.2% par an en moyenne depuis 2018.

Les charges à caractère général connaissent une augmentation de 10.3% entre 2020 et 2021. Par rapport à 2020, les principales nouvelles dépenses 2021 concernent le paiement des études liées à l'élaboration du pacte de gouvernance, du projet de territoire et du pacte fiscal et financier (67 k€), le paiement des prestations liées à la stratégie de communication (+ 14 k€), l'indemnisation des commissaires enquêteurs dans le cadre de l'élaboration du PLUI (+ 16 k€), la navette pour le réseau des médiathèques (+ 8 k€), les remboursements de frais aux communes et intercommunalités (+ 28 k€).

Les dépenses 2020 non reconduites en 2021 concernent principalement les achats de masques (- 67k€).

Les charges de personnel augmentent de 8.2% entre 2020 et 2021 (cf. focus ci-après).

Les charges de gestion courante augmentent de 9.9% du fait de la prise en compte du déficit partiel de la ZA du Chatelet à hauteur de 100 000 €.

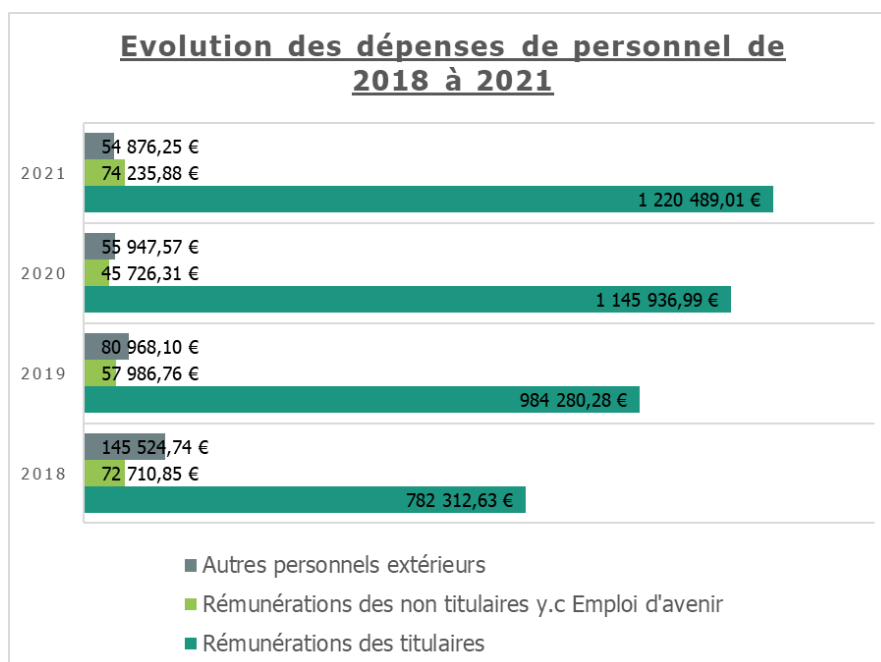
Les charges d'intérêts diminuent de 12%.

- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel augmentent de + 7.8 % par an en moyenne sur la période 2018-2021 avec une augmentation de +8.2% en 2021.

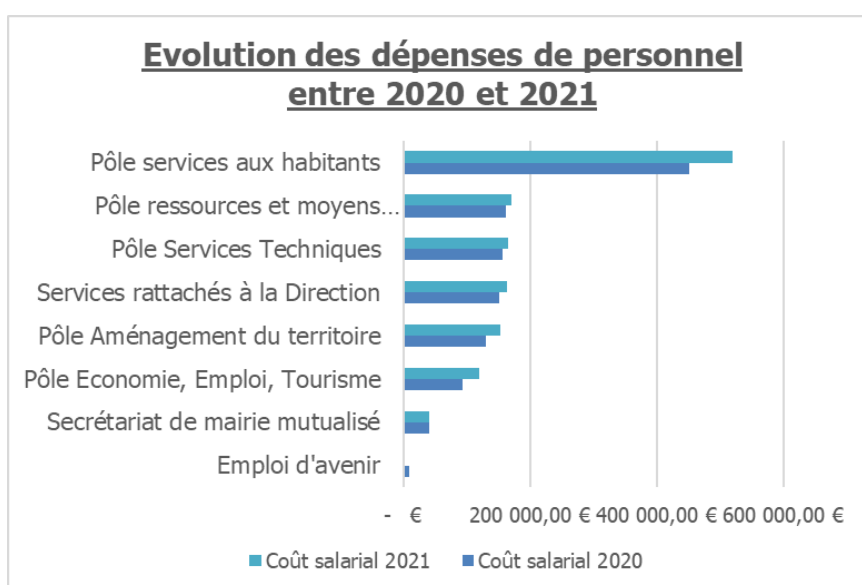
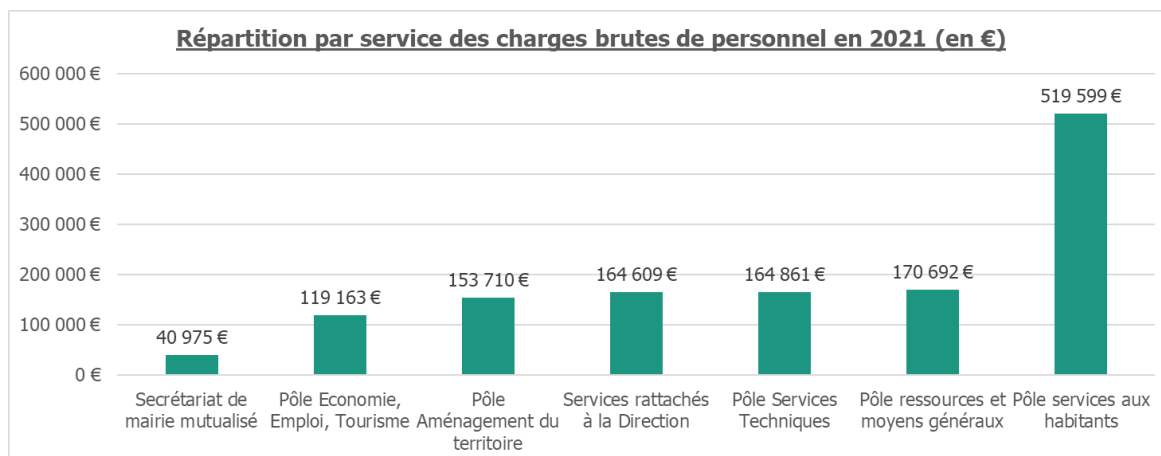
Cette augmentation entre 2020 et 2021 s'explique par :

- Le recrutement d'un chargé de mission mobilité à temps plein pendant 6 mois
- Le recrutement d'une cheffe de projet PVD contractuel à temps plein à compter du 15 septembre 2021
- Le renfort au service commun d'instruction du droit des sols à mi-temps pendant 4 mois
- L'effet année pleine pour l'agent en charge du développement économique
- Le remplacement d'un agent du Relais Petite Enfance en arrêt de travail longue durée
- Les remplacements à la Cabane liés à un congé maternité et des arrêts de travail
- Les remplacements liés à des arrêts de travail de longue durée au service technique et au secrétariat



Majoritairement, Brocéliande Communauté a recours à des agents titulaires (90% de la masse salariale). Les agents contractuels représentent 10% de l'effectif total.

Brocéliande Communauté compte 25 femmes et 8 hommes dans ses effectifs au 31/12/2021.



Enseignements à tirer :

- La répartition des charges de personnel par pôles d'activités montre une ventilation homogène entre quatre différents domaines d'action de la Collectivité (aménagement, technique, ressources et Economie-Emploi-tourisme).
- Le pôle « Service aux habitants » (multi accueil la Cabane, RPE, LAEP, culture, jeunesse, sport) représente 39% des charges de personnel.

Pour 2022, le chapitre 012 consacré aux charges de personnel devrait progresser de 140 k€ en raison de :

- L'effet année pleine de la Cheffe de projet PVD avec une recette attendue de 75 %
- Le recrutement à compter du 1^{er} mars 2022 du chargé de mission « Mobilité » avec une recette attendue de 50 %
- Le recrutement d'un second agent au service instruction du droit des sols avec un financement par les communes en cours de réflexion
- Le renforcement du service technique durant la période estivale
- La revalorisation du régime indemnitaire, représentant 3% de la masse salariale

- L'établissement d'accueil du jeune enfant à Plélan-le-Grand

Dépenses 2021		Recettes 2021	
Refacturation mairie de Plélan le Grand	7 067,29 €	Participation des familles	61 861,01 €
Frais de personnel permanent	220 025,90 €		
Frais de personnel - remplacements	34 390,38 €		
Frais de personnel fonction support	17 998,10 €	CAF - CEJ	55 324,81 €
Alimentation	16 243,12 €	Remboursst arrêt de travail	10 962,35 €
Frais divers (téléphone, copieur, logiciel, maintenance...)	5 376,77 €	CAF - Acompte PSU 2021	81 167,59 €
Animations	1 405,27 €	Solde PSU 2020	18 710,73 €
		MSA - PSU	467,33 €
TOTAL	302 506,83 €	TOTAL	228 493,82 €
Reste à charge			74 013,01 €
Coût du multi accueil par heure de présence enfant			10,14 €
Reste à charge par heure			2,48 €

Le taux de fréquentation au sein de la structure s'élève à 75% contre 69% en 2020.

Le multi accueil « la Cabane » a fonctionné pour la première fois en 2021 sur la base de 16 places.

La participation des parents a progressé de 81% (à noter que le montant indiqué correspond à la période 1^{er} décembre 2020 – 31 décembre 2021 soit 13 mois).

Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 74 k€ soit un reste à charge de 2.48 €/heure.

Pour mémoire, le reste à charge s'élevait à 60 k€ en 2020, soit 2.85 €/heure.

Les frais de personnel ont progressé de 16.5 % en raison :

- L'effet année pleine de l'augmentation du temps de travail d'un agent de 80% à un temps plein pour permettre le passage de 12 à 16 places
- Des remplacements d'un agent en congé maternité et d'un arrêt de travail de longue durée

- Les reversements de fiscalité

En 2018, le Conseil Communautaire a validé le pacte fiscal et financier pour la période 2018-2021, outil référent permettant la définition des leviers d'action choisis par les élus pour le financement des projets prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement 2018-2021.

L'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) fixée à 905 378 € a été répartie suivant les critères :

- Poids de la population DGF : 70%
- Ecart du potentiel financier par rapport à la moyenne de la Communauté : 18%
- Charges de centralité : 12%

Il a été convenu que cette répartition de l'enveloppe de DSC soit figée sur la période 2018-2021 afin d'assurer une stabilité dans les reversements de fiscalité aux communes.

Durant l'année 2021, le montant des reversements aux communes n'a pas fait l'objet de modification.

Communes	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire
Bréal-sous-Montfort	-70 335,99 €	258 579 €
Maxent	-9 887,30 €	74 733 €
Monterfil	-16 958,48 €	70 059 €
Paimpont	-4 388,74 €	82 942 €
Plélan-le-Grand	59 268,23 €	213 744 €
Saint-Péran	-16 837,05 €	38 487 €
Saint-Thurial	-4 435,00 €	93 914 €
Treffendel	-1 507,55 €	72 919 €
Total	-65 081,88 €	905 377 €

Dans le cadre de l'élaboration du futur pacte fiscal et financier 2022-2026, une réflexion est actuellement menée conjointement par les membres du Bureau et de la commission en charge des finances pour mettre le régime de la dotation de solidarité communautaire en conformité avec la loi de finances pour 2020.

En effet, depuis 2021, les DSC doivent respecter les règles de l'article L. 5211-28-4 du CGCT à savoir :

- Les critères de droit commun (potentiel financier ou fiscal par habitant et revenu par habitant) doivent être majoritaires et représenter au moins 35 % de la répartition totale de l'enveloppe,
- Ces critères sont pondérés par la population totale ou la population DGF de chaque commune au sein de l'EPCI,
- Les critères supplémentaires « librement » choisis doivent viser à « réduire les disparités de ressources et de charges entre ces communes » ; ils ne peuvent pas représenter une répartition supérieure (en pourcentage) à celle des critères de droit commun.

- Les participations aux Syndicats

La Communauté de Communes de Brocéliande du fait des compétences exercées adhère à un certain nombre de syndicats mixtes.

Ces syndicats ne lèvent pas l'impôt et leurs recettes proviennent pour l'essentiel des participations versées par leurs membres et des subventions reçues en fonction des projets qu'ils mènent.

Ces participations, pour la plupart versées sur la section de fonctionnement, deviennent de plus en plus importantes pour l'intercommunalité et doivent être prises en compte pour l'avenir.

La progression attendue des participations obligatoires est de 5.8% par rapport à l'exercice 2021.

STRUCTURES	2019	2020	2021	2022
Bassin versant du Meu	18 781 €	19 099 €	19 209 €	- €
Cdg35 - RGPD	6 516 €	6 516€	4 725 €	6 516 €
CIAS	42 602 €	49 458 €	56 083 €	53 000 €
Destination Brocéliande	- €	39 453 €	40 165 €	40 165 €
EMPB - Plan musique	14 036 €	5 244 €	4 256 €	- €
Eaux et Vilaine	14 441 €	27 663 €	27 382 €	51 925 €
Grand bassin de l'Oust	4 321 €	4 422 €	4 516 €	9 182 €
Mégalis Bretagne	13 073 €	16 772 €	15 245 €	15 245 €
Pays de Brocéliande	144 272 €	110 751 €	110 929 €	121 063 €
Pays de Brocéliande Mutualisation géomaticien	9 117 €	9 163 €	9 110 €	9 150 €
SDE 35	3 000 €	4 852 €	5 192 €	5 500 €
SDE 35 - Plan de corps de rue simplifié				7 059 €
SDIS	288 277 €	290 486 €	290 486 €	298 632 €
Smictom – Territoire économe en ressource			716.22 €	5 000 €
TOTAL	558 436 €	583 879 €	588 014 €	622 437 €

Brocéliande Communauté adhère également aux différents syndicats d'eau potable (CEBR, SMEFP, SIAEP de Brocéliande) pour lesquels aucune participation communautaire n'est versée.

- Les participations aux associations

Le montant des participations aux associations progresse de 24% par rapport à 2021.
Le plan Musique porté initialement par l'Ecole de Musique du Pays de Brocéliande est désormais piloté par Triolet 24 (+ 10k€)

Entité	Objet	2019	2020	2021	2022
Adcf	Gouvernance	1 903	1 926	1 988	2 000
Agv35	Habitat	-	-		1 890
Alliance Intermétropolitaine Loire-Bretagne	Gouvernance	2 752	-	2 797	2 824
Aric	Formation Elus	5 000	5 000	5 000	5 000
Bruded	Transitions	3 669	3 729	3 786	3 834
Centre français copies	Moyens généraux	-	385	350	350
Chérubins	Social	6 120	6 242	8 558	9 742
Cos breizh	Personnel	4 437	5 040	6 053	7 000
Espace des sciences	Réseau Médiathèques	-	40	-	40
Fédération France Cyclotourisme	Labellisation base VTT	292	287	390	390
Fondation patrimoine	Patrimoine	-	106	106	106
Observatoire de l'environnement	Transitions	-	-	589	942
Réseau finances publiques	Moyens généraux	330	330	330	330
Réseau spéf Bretagne	Emploi	250	250	250	250
Triolet 24	Plan musique				10 000
We ker	Emploi	27 523	27 967	28 309	29 000
Web-enchères	Moyens généraux	516	516	516	516
TOTAL ANNUEL		52 992 €	51 818 €	59 022 €	73 214 €

- Recettes réelles de fonctionnement

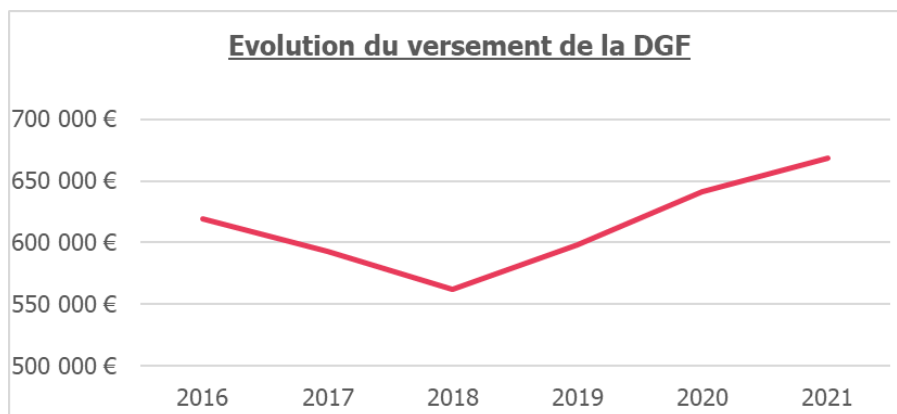
EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
En milliers d'euros	Moyenne 2018-2021	2018	2019	2020	2021
Contributions directes - compensations		4 090,8	4 427,2	4 594,3	4 588,0
<i>Evolution</i>	<i>+2,9%</i>	<i>3,1%</i>	<i>8,2%</i>	<i>3,8%</i>	<i>-0,1%</i>
DGF		562,0	598,0	641,3	668,4
<i>Evolution</i>	<i>+4,4%</i>	<i>-5,2%</i>	<i>6,4%</i>	<i>7,2%</i>	<i>4,2%</i>
Autres dotations et versements de l'Etat		261,3	313,2	501,4	425,9
<i>Evolution</i>	<i>+13,0%</i>	<i>-22,8%</i>	<i>19,9%</i>	<i>60,1%</i>	<i>-15,1%</i>
Ressources liées à la péréquation horizontale		185,7	199,0	223,3	238,8
<i>Evolution</i>	<i>+6,5%</i>	<i>0,5%</i>	<i>7,1%</i>	<i>12,3%</i>	<i>6,9%</i>
Autres recettes		201,3	255,9	385,6	320,6
<i>Evolution</i>	<i>+12,3%</i>	<i>70,1%</i>	<i>27,1%</i>	<i>50,7%</i>	<i>-16,8%</i>
Produits de fonctionnement		5 301,0	5 793,2	6 345,9	6 241,7
<i>Evolution</i>	<i>+4,2%</i>	<i>1,9%</i>	<i>9,3%</i>	<i>9,5%</i>	<i>-1,6%</i>

Les produits de fonctionnement diminuent de 1.6% entre 2020 et 2021 du fait notamment de la baisse de la CVAE, d'une diminution du montant des rôles supplémentaires et des compensations au titre des exonérations de la taxe d'habitation. Le montant de la DGF augmente de 4.2%.

- La Dotation Globale de Fonctionnement

Depuis 2010, la DGF était marquée par une réduction croissante dont l'effet a été amplifié depuis 2014 avec la mise en place la contribution au redressement des finances publiques. L'introduction de nouveaux modes de calcul prévus par la loi de finances pour 2019 a favorisé la Communauté de Communes de Brocéliande qui voit sa DGF progresser (4 % en 2021).

Décomposition	2018	2019	2020	2021
Dotation de base	72 761 €	116 761 €	128 977 €	131 268 €
Dotation de péréquation	217 912 €	306 807 €	344 191 €	344 273 €
Garantie	174 306 €	- €	- €	- €
Bonification	187 375 €	- €	- €	- €
Plafonnement		- 25 942 €	- 28 608 €	- €
Contribution au redressement du déficit public	- 295 456 €	- €	- €	- €
Dotation d'intercommunalité	356 898 €	397 626 €	444 560 €	475 541 €
Compensation part salaires	205 076 €	200 367 €	196 704 €	192 830 €
Dotation de compensation	205 076 €	200 367 €	196 704 €	192 830 €
Dotation Globale de Fonctionnement	561 974 €	597 993 €	641 264 €	668 371 €



- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2021, ce fonds est d'1 milliard d'euros.

Le bloc communal (communes + communauté) est resté bénéficiaire au titre du FPIC en 2021 pour un montant total de 525 991 € (+7 % par rapport à 2020). La répartition entre commune membres de l'EPCI est effectuée en fonction de la population DGF et du potentiel financier / habitant.

Répartition du reversement du FPIC					
Communes	2018	2019	2020	2021	2021-2018
Bréal-sous-Montfort	78 742 €	79 517 €	83 702 €	86 502 €	10%
Maxent	27 581 €	25 262 €	25 609 €	25 492 €	-8%
Monterfil	24 922 €	23 014 €	23 686 €	24 150 €	-3%
Paimpont	28 273 €	26 478 €	27 183 €	28 517 €	1%
Plélan-le-Grand	55 326 €	56 021 €	57 670 €	59 068 €	7%
Saint-Péran	8 027 €	8 047 €	8 108 €	8 236 €	3%
Saint-Thurial	35 223 €	32 164 €	33 349 €	33 716 €	-4%
Treffendel	22 398 €	20 736 €	20 717 €	21 492 €	-4%
Total communes	280 492 €	271 239 €	280 024 €	287 173 €	2%
Communauté de Communes	185 683 €	198 957 €	223 343 €	238 818 €	29%
Total bloc communal	466 175 €	470 196 €	503 367 €	525 991 €	13%
Rang du dernier éligible métropole	750	747	745	745	
Rang de l'ensemble intercommunal	543	544	490	492	

- La fiscalité locale

RECETTES FISCALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES				
Produits	2018	2019	2020	2021
TH	1 908 100 €	1 990 380 €	2 038 033 €	101 168 €
	4,37%	4,31%	2,39%	-95,04%
TFB	28 178 €	99 271 €	102 226 €	96 781 €
	2,25%	252,30%	2,98%	-5,33%
TFNB	22 185 €	22 745 €	23 031 €	23 084 €
	-2,29%	2,52%	1,26%	0,23%
TAXE ADDITIONNELLE FNB	11 430 €	12 418 €	12 792 €	12 689 €
	-0,53%	8,64%	3,01%	-0,81%
TASCOM	150 135 €	96 453 €	165 650 €	160 677 €
	-9,16%	-35,76%	71,74%	-3,00%
IFER	263 110 €	259 379 €	262 873 €	273 342 €
	2,73%	-1,42%	1,35%	3,98%
CVAE	614 564 €	671 815 €	758 038 €	686 585 €
	7,72%	9,32%	12,83%	-9,43%
CFE	1 063 160 €	1 101 309 €	1 180 644 €	849 480 €
	2,10%	3,59%	7,20%	-28,05%
Autres impôts locaux ou assimilés	29 915,00 €	173 437,00 €	50 996,00 €	10 672,00 €
	-35,62%	479,77%	-70,60%	-79,07%
TOTAL RECETTES	4 090 777 €	4 427 207 €	4 594 283 €	2 214 478 €
Compensation TFB				7 054 €
Compensation fraction de TVA	- €	- €	- €	2 034 725 €
Compensation CFE	- €	- €	- €	331 738 €
TOTAL RECETTES	4 090 777 €	4 427 207 €	4 594 283 €	4 587 995 €

Globalement, la fiscalité et les compensations de l'Etat accusent une baisse de 0.14% par rapport à 2020, due notamment à la baisse de la CVAE et des rôles complémentaires.

En 2021, Brocéliande communauté ne perçoit plus le montant de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

La base de TH ne concerne que les résidences secondaires. L'EPCI n'a plus le pouvoir de taux sur ce produit fiscal depuis 2021.

Brocéliande est compensée par une fraction de TVA reversée par l'Etat. Le montant du reversement perçu en 2021 est de 2 034 725 €.

Par ailleurs, l'article 29 de la loi de Finances 2021 prévoit la prise en charge, par l'Etat, de la réduction de moitié de la CFE et de la Taxe sur le Foncier Bati des établissements industriels. Cette baisse donne lieu à une compensation sur les 50% de base perdue par une allocation compensatrice (basée sur le taux TFPB ou CFE 2020).

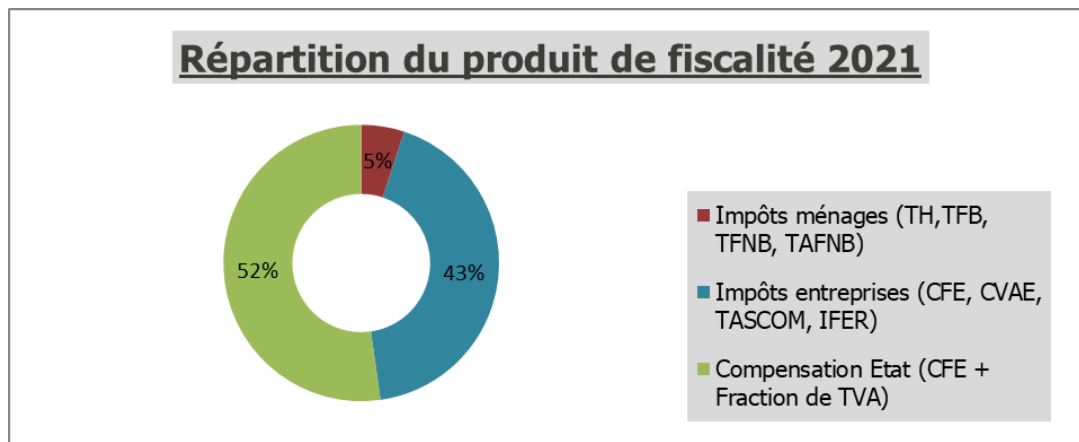
Cette compensation est dynamique sur les bases (elle s'adapte en fonction des bases des établissements industriels, tous les ans).

En 2021, la compensation pour la CFE s'est élevée à 331 738 € et la compensation pour le FB s'est élevée à 7 054 €.

Brocéliande Communauté voit ses pouvoirs de taux s'éroder, la collectivité a désormais la main uniquement désormais sur les taux de CFE, Foncier Bati et non bâti.

La part des impôts ménages et entreprises qui s'équilibrait auparavant à 50%-50% a été totalement modifiée.

Désormais, les impôts ménages représentent 5%, les impôts entreprises 43% et les compensations de l'Etat représentent 52% des recettes.



En 2021, le Conseil Communautaire a décidé de maintenir stables les taux de fiscalité.

Pour 2022, Brocéliande Communauté a un pouvoir de taux sur les taxes foncières (TFB, TFNB et la CFE).

Brocéliande Communauté aura un pouvoir de taux en 2023 sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Dans le cadre de l'élaboration du futur Pacte Fiscal et Financier 2022-2026, une réflexion est actuellement menée par les membres du bureau et de la commission finances afin d'examiner les leviers nécessaires à activer pour financer le futur projet de territoire communautaire.

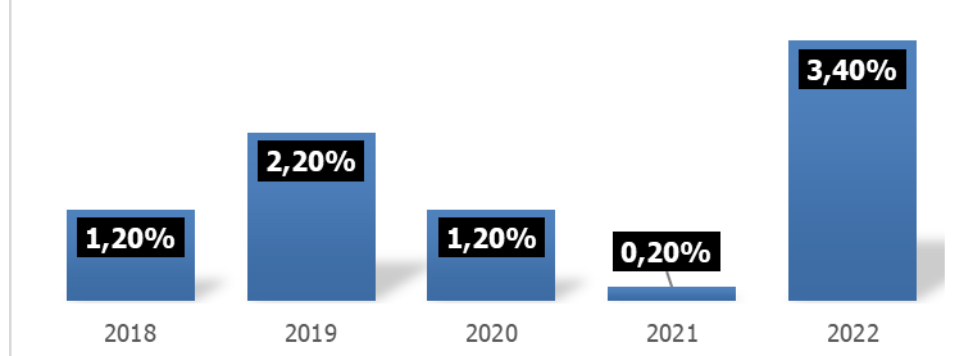
Ce groupe de travail s'est réuni le 21 février 2022 et propose au Conseil Communautaire une augmentation d'1 point du taux de foncier bâti sur 2 ans (0.5 point en 2022 et 0.5 point en 2023) ainsi qu'une hausse du taux de CFE dès 2022 à hauteur de la réserve de taux capitalisée (**augmentation de 0.72 point, sous réserve de confirmation sur l'état fiscal 1259**).

Sur la base de la hausse des taux proposée et de la dynamique des bases prévisionnelles, le produit supplémentaire attendu en 2022 pour le foncier bâti s'établirait à 74 000 € et pour la CFE à 33 000 €.

Les élus ont également proposé d'instaurer à partir de 2023 la taxe GEMAPI.

En 2022, le taux de revalorisation des bases des valeurs locatives des particuliers est fixé à 3.4 %.

Coefficient de revalorisation des bases forfaitaires des valeurs locatives des particuliers



Pour mémoire, les taux proposés :

	Taux 2021	Taux proposés 2022	Taux proposés 2023
TH	10,84%	10,84%	10,84%
TFB	0,708%	1,21%	1,71%
TFNB	2,76%	2,76%	2,76%
CFE	23,80%	24,52%	24,52%

Les taux supérieurs à 1 sont exprimés à 2 décimales : la deuxième décimale est arrondie à l'unité supérieure si la troisième décimale non exprimée est supérieure ou égale à 5

Les recettes fiscales et les reversements attendus s'établiraient comme suit :

RECETTES FISCALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES				
Produits	2019	2020	2021	2022*
TH	1 990 380 €	2 038 033 €	101 168 €	104 607 €
	4,31%	2,39%	-95,04%	3,40%
TFB	99 271 €	102 226 €	96 781 €	170 910 €
	252,30%	2,98%	-5,33%	76,59%
TFNB	22 745 €	23 031 €	23 084 €	23 869 €
	2,52%	1,26%	0,23%	3,40%
TAXE ADDITIONNELLE FNB	12 418 €	12 792 €	12 689 €	12 000 €
	8,64%	3,01%	-0,81%	
TASCOM	96 453 €	165 650 €	160 677 €	160 000 €
	-35,76%	71,74%	-3,00%	
IFER	259 379 €	262 873 €	273 342 €	273 000 €
	-1,42%	1,35%	3,98%	
CVAE	671 815 €	758 038 €	686 585 €	711 580 €
	9,32%	12,83%	-9,43%	3,64%
CFE	1 101 309 €	1 180 644 €	849 480 €	883 445 €
	3,59%	7,20%	-28,05%	4,00%
Autres impôts locaux ou assimilés	173 437,00 €	50 996,00 €	10 672,00 €	10 000,00 €
	479,77%	-70,60%	-79,07%	
TOTAL RECETTES	4 427 207 €	4 594 283 €	2 214 478 €	2 349 411 €
Compensation TFB			7 054 €	7 000 €
Compensation fraction de TVA	- €	- €	2 034 725 €	2 144 600 €
Compensation CFE	- €	- €	331 738 €	331 000 €
TOTAL RECETTES	4 427 207 €	4 594 283 €	4 587 995 €	4 832 011 €
			-0,14%	5,32%

* Pour l'année 2022, seul le montant de la CVAE a été notifié.

Evolution de la section d'investissement

DEPENSES ET RECETTES D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL				
	2018	2019	2020	2021
DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 835,3	4 803,4	1 680,3	2 042,7
RECETTES D'EQUIPEMENT	4 739	444	461	363
BESOIN DE FINANCEMENT	-1 904	4 359	1 219	1 679

En 2021, le niveau de dépenses d'investissement de la Communauté s'établit à 2 043 K€ soit un **taux de réalisation de 53 %**.

Ces dépenses d'investissement concernent principalement :

Le versement de fonds de concours aux communes membres : 544 k€

La poursuite du développement du Très Haut Débit et la montée en débit à Paimpont et Plélan : 348 k€

La construction d'une salle de boxe à Monterfil : 339 k€

Les travaux de l'extension de l'office du tourisme à Paimpont : 283 k€

L'aménagement de l'îlot du Chatelet : 153 k€

Les travaux d'extension des vestiaires de base ball : 122 k€

Le pass commerce : 60 k€

Les études pour la construction d'un multi accueil à Bréal sous Montfort : 44 k€

Les principales opérations reportées, décalées ou qui n'ont pas fait l'objet de dépenses en 2021 :

Travaux du pôle entrepreneurial : 550 k€

Liaisons douces : 120 k€

Aires d'accueil de gens du voyage : 33 k€

- Les fonds de concours
- Les fonds de concours thématiques

Les Communes peuvent solliciter la Communauté sur des fonds de concours thématiques (la Communauté → les communes) relatifs à quatre domaines d'intervention :

- Les travaux d'accessibilité,
- La modernisation et l'extension des réseaux d'éclairage public engendrant des économies d'énergie,
- Les économies d'énergie dans les bâtiments publics,
- La vie socio-culturelle

COMMUNES	Enveloppe PFF 2018-2021	Sollicité	Non sollicité	Versé	Reste à verser
Bréal-sous-Montfort	152 504,00 €	152 504,00 €	- €	105 601,76 €	46 902,24 €
Maxent	65 294,00 €	53 216,05 €	12 077,96 €	31 680,31 €	21 535,74 €
Monterfil	58 295,00 €	58 295,00 €	- €	50 980,35 €	- €
Paimpont	66 588,00 €	66 588,00 €	- €	65 208,42 €	- €
Plélan-le-Grand	109 745,00 €	109 745,00 €	- €	109 745,00 €	- €
Saint-Péran	22 060,00 €	22 060,00 €	- €	11 030,00 €	11 030,00 €
Saint-Thurial	69 693,00 €	69 693,00 €	- €	34 846,50 €	34 846,50 €
Treffendel	55 820,00 €	55 757,45 €	62,55 €	55 757,44 €	- €
TOTAL	600 000,00 €	587 858,49 €	12 141,51 €	464 849,78 €	114 314,48 €

- Les fonds de concours Structurants

Mise en place de Fonds de concours structurants (la Communauté → les communes) sur la base de la réalisation des équipements listés ci-dessous et dont la réalisation est prévue sur la période 2018-2021 :

- Les équipements nécessaires à l'accueil du collège à Bréal-sous-Montfort : 700 k€
- La Maison de l'Enfance et des Services (la Canopée) à Plélan-le-Grand : 900 k€
- La salle de sport adapté à Saint-Thurial : 150 k€

Suite au transfert de la compétence Petite Enfance, l'enveloppe de 900 000 € allouée en 2018 pour la réalisation de la Maison de l'Enfance et des Services a été scindée en 2.

En conséquence, le fonds de concours de 900 000 € est ventilé comme suit :

- Fonds de concours Maison de l'Enfance et des Services : 625 183,52 €
- Participation de Brocéliande Communauté à la construction du multi-accueil la Cabane : 274 816,48 €

COMMUNES	Objet	Enveloppe PFF 2018-2021	Sollicité	Versé	Reste à verser
Bréal-sous-Montfort	Aménagement pour le collège public	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	- €
Plélan-le-Grand	Maison de l'Enfance et des Services	625 183,52 €	625 183,52 €	593 924,34 €	31 259,18 €
Saint-Thurial	Salle de sports adaptés	150 000,00 €	150 000,00 €	135 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL		1 475 183,52 €	1 475 183,52 €	1 428 924,34 €	46 259,18 €

COMMUNE	Objet	Montant de la participation	Sollicité	Versé	Reste à verser
Plélan-le-Grand	Multi accueil la Cabane	274 816,48 €	274 816,48 €	229 816,47 €	45 000,01 €
TOTAL		274 816,48 €	274 816,48 €	229 816,47 €	45 000,01 €

- Les fonds de concours liés aux logements sociaux

Aide aux communes pour la construction de logements sociaux par les bailleurs sociaux : 4 000 € / logement sur la base de 73 333 € / an

COMMUNES	Année	Objet du Fonds de concours	Localisation des aménagements	Montant versé
Monterfil	2021	Construction de 10 logements	Allée du Closel	13 307,22 €
Bréal-sous-Montfort	2021	Solde 1 logement	Noës et Clos des Noës	4 000,00 €
Bréal-sous-Montfort	2020	Construction de 18 logements sociaux	Noës et Clos des Noës	72 000,00 €
Bréal sous Montfort	2018	Construction de 22 logements sociaux square du Tram	Rue de l'ancienne Gare Rue de la Flèche d'Or	44 000,00 €
Bréal sous Montfort	2018	Construction de 6 logements sociaux aux Quatre routes	Route de Montfort aux Quatre Routes	24 000,00 €
TOTAL				157 307,22 €

Aide aux communes pour soutenir la rénovation du parc ancien locatif communal ou CCAS : 15 000 € /an – subvention à hauteur de 30% dans la limite de 3 000 €/logement.

COMMUNES	2018	2019	2020	2021	Total
Saint-Thurial	- €	3 000,00 €	- €	3 000,00 €	6 000,00 €
Saint-Péran	- €		1 296,11 €	- €	1 296,11 €
Maxent	- €	5 253,00 €	3 651,10 €	- €	8 904,10 €
TOTAL	- €	8 253,00 €	4 947,21 €	3 000,00 €	16 200,21 €

Situation de l'endettement

ENDETTEMENT AU 31/12/N BUDGET PRINCIPAL				
	2018	2019	2020	2021
Encours de dette (en K€)	4 718,0	4 374,0	4 026,0	3 674,9
Capacité de désendettement (en années)	5,0	3,4	2,5	2,8

De l'évolution des investissements découle directement l'évolution de l'encours de dette. En effet, en finances locales l'emprunt fait office de réelle variable de bouclage au financement des investissements des collectivités.

Fin 2021, **l'encours de dette sur le budget principal s'établit à 3 674.90 k€** soit une capacité de désendettement (c'est-à-dire la durée exprimée en année que la Communauté de Communes mettrait à rembourser sa dette après avoir honoré toutes les dépenses courantes) de **2.8 années. Le seuil d'alerte est de 8 à 10 années.**

EMPRUNTS EN COURS AU 31/12/2021						
	Durée	Taux fixe	Remboursement de capital 2020	Capital restant du au 31/12/2020	Remboursement de capital 2021	Capital restant du au 31/12/2021
CMB	15	1,28%	247 397 €	3 447 770 €	250 579 €	3 197 192 €
Crédit Agricole	15	1,87%	100 565 €	578 249 €	100 565 €	477 684 €
Caisse d'Epargne (budget atelier relais)	15	4,38%	200 000 €	187 500 €	50 000 €	137 500 €

Par ailleurs, dans le cadre de la compétence communautaire « maison des associations communautaires » de St Péran, Brocéliande Communauté rembourse à la commune de St Péran les annuités de l'emprunt contracté par Saint-Péran pour l'acquisition du bâtiment (145 K €).

En 2021, Brocéliande Communauté a remboursé 4 389.87 € au titre des intérêts et 16 569.89 € pour le capital. L'emprunt se termine en 2025.

Les budgets annexes

- Budgets zones d'activités

Il y a eu peu de dépenses en 2021 sur les zones d'activités communautaires.

En 2022, la création du budget unique permettra de rassembler en 1 seul budget annexe les dépenses et recettes constatées sur les 5 parcs d'activités.

PRINCIPALES DEPENSES SUR LES ZONES D'ACTIVITES EN 2021		
Zone d'activités	Nature des dépenses	Montant HT
ZA HINDRE - BREAL-SOUS-MONTFORT	Travaux de viabilisation	33 511,98 €
	Frais de maîtrise d'oeuvre et de bornage	3 780,00 €
ZA CHATELET - ST THURIAL	Frais de division	1 340,00 €
	Travaux divers	420,00 €
ZA TREFFENDEL	Frais de bornage	900,00 €
	Busage	640,00 €
ZA DES GRANDS CHENES - PLELAN LE GRAND	Travaux de viabilisation	23 451,66 €
	Frais de maîtrise d'oeuvre	736,00 €
ZA DES NOES - PLELAN LE GRAND	Travaux de viabilisation	37 225,10 €
	Frais de maîtrise d'oeuvre et de bornage	6 664,38 €
TOTAL		108 669,12 €

Brocéliande Communauté a vendu 12 terrains en 2021. Tous les parcs d'activités sont concernés par une vente au moins.

VENTES DE TERRAINS SUR LES ZONES D'ACTIVITES EN 2021			
Zone d'activités	Entreprises	Surfaces vendues	Montant HT
ZA HINDRE - BREAL-SOUS-MONTFORT	SCI LES DRUS - Nicolas SIGAUD	10 240	257 608,00 €
	SCI SFTT - Steven EVEILLARD	1 637	34 360,00 €
	Société SNAMI - Pierre DEFRENNE	13 403	336 695,00 €
	SCI HOTEL DE LA GARE - Domenico AGNOLA	2 500	64 108,00 €
	SCI TD IMMO - Tony DELAURY	1 174	25 100,00 €
	SCI BREALVEST - Bertrand RUAUX	19 090	478 570,00 €
ZA CHATELET - ST THURIAL	SCI BD-AD - Benoît DECATHEAUGRUE	1 924	29 843,63 €
	SCI MACLEMALINE - Aurélien GLOUX	2 123	19 995,65 €
	SCI JAMIN LE CHATELET - Michael JAMIN	1 571	24 358,63 €
ZA TREFFENDEL	SCI MAPHI IMMO - Yoann MASSARD	2 257	34 863,00 €
ZA DES GRANDS CHENES - PLELAN LE GRAND	SCI ESCULAPE - Maguy FRIN	1 500	28 800,00 €
ZA DES NOES - PLELAN LE GRAND	SCI KYDAMM - David RUELLAN	2 380	34 424,00 €
TOTAL		59 799	1 368 725,91 €

Le montant du stock final cumulé des 5 zones d'activités s'affiche au 31/12/2021 à 2.8 millions d'euros contre 3.6 millions d'euros au 31/12/2020.

La Communauté de communes a acquis en 2006 et 2010 trois terrains (deux auprès de privés et un auprès de la commune de Plélan-le-Grand) pour une extension future du PA les Grands Chênes, au nord de l'existant. Le coût de l'opération est le suivant :

Propriétaires	Parcelles	Surfaces (m2)	Prix (environ 3 € / m2)	Indemnités d'éviction	Frais notariés (TTC)	TOTAL
Consorts Houssay	ZN 63	35 580	107 240,00 €	34 250,72 €	2 019,03 €	109 259,03 €
Consorts Joly	ZN 64	24 830	75 000,00 €		1 603,36 €	76 603,36 €
Commune de Plélan	ZN 138	24 370	73 110,00 €		1 553,44 €	74 663,44 €
TOTAL		84 780	255 350,00 €	34 250,72 €	5 175,83 €	294 776,55 €

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, ces terrains ont été inscrits sur un zonage agricole et non en zone d'activité. Il convient donc de se positionner sur le devenir de ces terrains qui pèsent sur les stocks du PA des Grands Chênes.

Orientations 2022 sur le budget annexe Parcs d'activités

- PA CHATELET 3 : lancement des études préalables à la viabilisation du Chatelet 3 (44 k€), acquisition de terrain (66 k€)
 - PA CHATELET 2 : finalisation des marchés de travaux (47 k€)
 - PA HINDRÉ : travaux et étude parcelle SOLINA (210 k€), travaux impasse du grand Clos (30 k€), acquisition de terrains (140 k€)
 - PA NOES : fin des travaux tranche 1 (ferme) : 110 000 k€ ; travaux tranche 2 (études) : 45 k€
 - PA GRANDS CHENES : néant
- TOTAL DÉPENSES ENVISAGÉES : 800 k€

- PA HINDRE : 971 k€ de vente de terrains
 - PA CHATELET 2 : 60 k€ de vente de terrains
 - PA NOES : 14 k€ de vente de terrains
 - PA GARE : 278 k€ de vente de terrains
- TOTAL RECETTES ENVISAGÉES : 1.3 million d'€

- Budget SPANC

Cette année, Brocéliande Communauté procédera au paiement de la mission d'audit et d'assistance pour le choix du mode de gestion de l'assainissement collectif : 1 796 € HT (tranche ferme).

Si Brocéliande Communauté fait le choix de retenir le mode de gestion de la concession, le paiement de la tranche optionnelle est à prévoir en 2022 : 5 571 € HT.

La Délégation de Service Public se termine fin 2022 et le résultat devrait être excédentaire à l'issue de cette année.

- Budget Réseau de chaleur

Le cabinet d'études EXOCETH mène actuellement un audit technique, économique et financier de l'installation livrée en 2012.

Il doit également apporter des solutions techniques pour mettre en place un chauffage d'appoint, et des préconisations financières et économiques sur les conditions d'exploitation du service.

Le coût financier de cette étude est de 11 050 € HT, avec une aide financière de l'ADEME de 70%.

En fonction des conclusions de cette étude, des travaux seront peut être à engager sur l'installation en 2022.

- Budget Atelier relais

Brocéliande Communauté possède encore un atelier relais, qui est actuellement loué à M. Steven GUYADER (Brasserie de l'Ombre) et un immeuble de bureaux.

Le 20 septembre 2021, le conseil communautaire a délibéré pour acter la vente de l'atelier à M. GUYADER pour un montant de 75 000 € HT. La vente devrait être effective cette année.

Concernant la vente de l'immeuble de bureaux, des négociations sont en cours avec le principal occupant.

Ce budget annexe est actuellement déficitaire sur les 2 sections (fonctionnement et investissement).

- Budget Redevance Incitative

La collecte et le traitement des déchets ont été délégués au SMICTOM Centre Ouest depuis 2015.

Le financement du service est pris en charge par Brocéliande Communauté qui perçoit directement le produit des redevances incitatives versées par les usagers.

Ce budget devrait être légèrement excédentaire en 2021.

III. Orientations du budget 2022

Pour 2022, l'investissement communautaire prévisionnel s'établirait à 5.5 millions d'euros TTC. Les principales orientations figurant dans ce document sont celles qui ont déjà fait l'objet d'une validation politique.

Il est à noter que le programme d'actions du futur projet de territoire, actuellement en discussion, n'est pas intégré à cette prospective, puisque non validé à ce jour.

Selon les trois axes définis lors de l'élaboration du futur projet de territoire, les principales orientations figurant dans ce document se déclinent comme suit :

Un territoire préservé et en transitions

Plan Climat Air Energie

Après la mise à jour de la stratégie au premier semestre 2021 et l'écriture du plan d'action achevée en fin d'année, le plan climat air énergie territorial a été transmis au bureau d'étude chargé de l'Evaluation Environnementale Stratégique pour un retour attendu début mars et un arrêt de projet au printemps.

La poursuite de la procédure reviendra alors à Brocéliande Communauté, qui sera chargée d'assurer les différentes étapes administratives de sa validation (consultation des services de l'Etat, mise à disposition du public et adaptations éventuelles), dans l'optique d'une adoption fin 2022/début 2023.

Le montage opérationnel et financier des actions sera ajusté au fur et à mesure, en lien notamment avec les dispositifs de financement et des opportunités d'action.

Les coûts de procédure sont estimés à 5 000 € TTC.

Agir pour la Biodiversité en Brocéliande

2022 sera l'année de lancement du 2nd programme Agir pour la Biodiversité en Brocéliande et ce, dans la continuité du 1^{er} programme. L'analyse croisée de l'expérience passée et des propositions citoyennes a donné forme à un tableau de propositions, socle du futur plan d'action pour la biodiversité communautaire, intégré aux différents documents de planification comme le CRTE, le PCAET ou le PLUi. Cette démarche conçue sur une durée de quatre ans repose sur trois axes principaux :

- Axe 1 : préserver les milieux
- Axe 2 : mobiliser et rendre acteurs
- Axe 3 : lier mobilité et biodiversité

L'objectif est d'engager les premières actions à la rentrée de septembre 2022.

Il est ainsi proposé la poursuite d'actions ciblées (travaux et aménagements) en faveur de la biodiversité locale pour un budget estimé de 15 000 € TTC en 2022.

Il est également proposé de poursuivre les actions impliquant les communes à travers l'appel à manifestation d'intérêt pour les accompagner sur un projet de leur choix, pour un montant estimé de 19 000 € TTC.

Énergie

Début novembre, le Service Public de Performance de l'Habitat (guichet unique de sensibilisation, d'information, de réorientation des ménages et de mobilisation des artisans sur les questions de rénovation énergétique pour tous les habitants du territoire) a ouvert ses portes.

Piloté par le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande, il nécessite le recrutement de deux ETP. Le reste à charge est financé par les trois EPCI membres soit 9 140 € pour Brocéliande Communauté en 2022.

Gémapi

La fusion du Syndicat Mixte du Bassin versant du Meu et de Eaux et Vilaine est effective depuis le 1^{er} janvier 2022 et un protocole de transfert sera signé début 2022.

Les actions de reconquête de la qualité des masses d'eau sont au cœur de la démarche de l'établissement avec la volonté politique affichée d'atteindre A l'horizon 2027, 21 % des masses d'eau cours d'eau en bon état sur les unités Est et Ouest et une amélioration des paramètres d'état pour les autres masses d'eau qui nécessiteront de poursuivre les actions

Une ambition basée sur le Programme de Mesures (PDM) prise comme référence pour guider l'action : 5 M€/an sur l'unité Ouest et 7,5 M€/an d'actions sur l'unité Est pour les compétences GEMA et associées.

La participation de Brocéliande Communauté à Eaux et Vilaine est estimée à 51 925 € en 2022 et 94 717 € par an à partir de 2023 jusqu'à 2025.

La participation au SMGBO sera de 9 182 € en 2022 pour atteindre 18 700 € en 2025.

Côté Protection des inondations, l'étude d'optimisation hydraulique des sites de ralentissement des crues du bassin versant du Meu démarrée en 2021 sur le bassin versant du Meu, dans le cadre d'un protocole Prévention des Inondations signé entre l'Eaux et Vilaine et les 3 EPCI de Brocéliande, Montfort et St Méen Montauban se poursuivra avec pour objectifs :

- d'affiner le dimensionnement des ouvrages
- d'affiner la connaissance des incidences des scénarios d'aménagement en testant de nouveaux scénarios hydrologiques
- de définir l'analyse coût-bénéfice des scénarios d'aménagement
- de mener des actions de concertation et de sensibilisation sur l'acceptation locale des retenues
- d'étudier des solutions alternatives aux aménagements de ralentissement dynamique

Le bureau d'études ISL a été retenu pour un montant de 156 000 € HT avec un financement attendu à 50% dans le cadre du PAPI III 2020-2025 (programme d'actions de prévention des inondations).

La part de la Brocéliande Communauté s'élèverait à 23 000 € TTC lissée sur 5 ans, déduction faite du financement attendu.

L'instauration de la taxe Gémapi à compter de 2023 est actuellement en cours de réflexion. En cas de validation, le Conseil communautaire devra se prononcer sur sa mise en œuvre avant le 15 octobre 2022.

Mobilité

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau 2LM pour la réalisation de la phase opérationnelle du projet de schéma de liaisons cyclables. Cette mission comprend :

- la tranche ferme de travaux correspondant à la réalisation des travaux sur le secteur Plélan-le-Grand → St-Péran → Treffendel → Plélan-le-Grand (aménagement des chemins, équipements mobilier (abris vélos) et signalétique directionnelle) dont l'échéance de démarrage des travaux est fixée au 1^{er} semestre 2022.
- la tranche optionnelle n°1 pour la réalisation du secteur St-Thurial → Bréal-sous-Montfort

- la tranche optionnelle n°2 pour la précision des enveloppes budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux et équipements sur les autres liaisons.

Le montant estimatif des travaux concernant la tranche ferme et la tranche conditionnelle s'élève à 530 000 € TTC.

Un appel d'offres a été lancé fin 2021, il est en cours d'analyse.

Dans le cadre de l'appel à projet TENMOD, la collectivité a procédé au recrutement d'un CDD de projet « Mobilité » pour une durée de 3 ans qui prendra son poste au 1^{er} mars 2022, avec un financement attendu à hauteur de 50%.

L'étude d'un plan de mobilité simplifié sera lancée. Un budget de 48 000 € TTC est sollicité sur 2022, avec un financement attendu à hauteur de 50%.

En parallèle, la poursuite du dispositif d'aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) est proposée sur le territoire pour favoriser le changement de pratique de mobilité pour les habitants, sans condition de ressources, et permettant aux habitants d'accéder à l'aide de l'Etat. Il est proposé de reconduire cette aide et d'allouer un budget de 6 000 € TTC.

Déchets – Economie circulaire

Poursuite de la démarche « Territoire Econome en Ressource » engagée par le SMICTOM en partenariat avec les 3 EPCI d'Ille-et-Vilaine avec pour objectifs :

- Développer l'économie circulaire en créant une synergie entre les acteurs du territoire
- Concilier valorisation des ressources et amélioration de la compétitivité des entreprises locales en contribuant notamment à optimiser la gestion des déchets et à sécuriser les approvisionnements
- Animer une dynamique dans les processus d'utilisation raisonnée des ressources disponibles

Le financement à part égale est réparti entre les 3 EPCI à raison de 5 000 € TTC/an sur la durée du programme (3 ans).

Un territoire rural, attractif et solidaire

Petite Ville de Demain - Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Brocéliande Communauté associée aux communes de Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand a été sélectionnée à l'appel à projet Petites Villes de Demain.

Le programme est conçu pour soutenir les 2 communes et l'EPCI sur 6 ans, entre 2021 et 2026. Une Cheffe de projet a été recrutée en septembre 2021 pour une durée de 6 ans.

La démarche d'accompagnement donnera lieu à la signature d'une Opération de Revitalisation du Territoire en fin d'année 2022.

Dans ce cadre, Brocéliande communauté mènera tout au long de 2022, les études pré-opérationnelles nécessaires à la conclusion d'ici la fin de l'année d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Cette étude comprendra un volet « Renouvellement Urbain » pour les communes de Bréal-sous-Montfort et Plélan-le-Grand. Le coût est estimé à 54 000 € TTC, avec un financement envisagé de 15 000 €.

Accueil des Gens du Voyage

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage pour la période 2020-2025 a été arrêté le 15 juillet 2020.

En janvier 2022, une étude d'opportunité en lien avec AGV 35, le Département d'Ille-et-Vilaine et la DDTM pour préciser les besoins d'ancrage des Gens du Voyage a été officiellement lancée afin confirmer le besoin de trois terrains familiaux locatifs sur le territoire.

Le coût est pris en charge par l'AGV 35 à laquelle Brocéliande Communauté devrait s'engager à adhérer à hauteur de 0.10 €/habitant/an jusqu'en 2025.

Le schéma prévoit également la création de deux aires de petit passage à Plélan-le-Grand et Bréal-sous-Montfort sur la période 2022-2025 et la mise en place d'un projet global d'accueil et engagement prioritaire d'actions sur la scolarisation.

Construction d'un second établissement d'accueil du jeune enfant à Bréal-sous-Montfort (24 places)

Les travaux démarreront au 1^{er} semestre 2022. La livraison est programmée en fin du 1^{er} semestre 2023 pour une ouverture de la structure en septembre 2023, voire janvier 2024.

Depuis l'ouverture du multi-accueil à Plélan-le-Grand, la communauté reçoit de plus en plus de demande de stages longs, en alternance, ou sous forme d'apprentissage.

Cette possibilité d'accueil permettrait de répondre à plusieurs objectifs :

- Motiver l'équipe, lui donner l'opportunité de se repositionner, se questionner sur ces pratiques, la valoriser dans ses compétences, transmettre des savoir-faire et des valeurs ...
- Répondre aux jeunes en leur permettant de réaliser un projet professionnel
- Permettre de répondre en tant qu'organisme accueillant et en cohérence par rapport aux démarches du SIJ qui encourage et accompagne l'accueil de jeunes pour des stages et formations
- Préparer l'arrivée de la future structure
- Permettre un « vivier » pour assurer des remplacements en période estivale par exemple

Cette possibilité d'accueil devra faire l'objet d'une délibération pour en prévoir les modalités d'accueil et le versement d'indemnités associées, et peut s'accompagner d'aides financières.

Maison France Service

Les maisons France Service doivent permettre de simplifier la relation des usagers aux services publics et d'accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives au quotidien.

Chaque canton devra avoir une maison France Service labellisée d'ici à 2022.

Après avoir pris connaissance des dernières informations pour la labellisation MFS, Montfort Communauté a pris contact avec Brocéliande communauté pour mutualiser le projet et proposer une MFS à l'échelle du canton (15 communes hors Bréal-sous-Montfort, l'échelle canton qui constitue également une demande de la Préfecture). Les délais permettant de bénéficier de fonds d'Etat pour ce projet sont courts puisque le dossier de labellisation doit être déposé pour la mi-avril, afin de bénéficier d'une aide de 30 k€ / an.

Le fonctionnement de ce dispositif (100 k€ comprenant 2 ETP et les frais de structures) pourrait donc être mutualisé avec des lieux de permanences répartis sur les deux EPCI.

Base VTT Trial à St Thurial

Suite à la modification de l'intérêt communautaire, les études techniques pour l'aménagement d'un terrain de VTT-Trial à Saint-Thurial seront lancées au courant du 1^{er} semestre 2022.

La mise en service de cet équipement nécessitera la conclusion de convention de fonctionnement entre Brocéliande Communauté et l'association gestionnaire.

Un budget de 120 k€ TTC est prévu en 2022.

Mézon du Caroùj

La dissolution attendue de l'association gestionnaire interroge sur le devenir de cet équipement communautaire.

Brocéliande Communauté s'est déclarée intéressée auprès du liquidateur pour acquérir les biens mobiliers dont les jeux gallos pour un montant de 8 000 € TTC.

Réseau des médiathèques

Au vu de l'état vieillissant du parc informatique des médiathèques du territoire, il est envisagé un remplacement des postes informatiques. Une enveloppe de 12 000 € TTC est prévue en 2022.

L'actuel projet culturel du réseau a pris fin le 31/12/2021 et la convention établie pour le réseau des médiathèques arrivera à échéance le 31/12/2022. A l'occasion du renouvellement de ces documents structurants pour le réseau, il est envisagé de se faire accompagner par un cabinet extérieur, en lien avec le projet de territoire et la politique culturelle. Cette étude serait menée par un cabinet et comporterait une phase d'état des lieux (avec consultation des habitants), des groupes de travail avec les élus et les agents des médiathèques, ainsi que des propositions d'orientations pour les années à venir. L'enveloppe allouée à cette étude est de 15 000 € TTC.

Déploiement de la fibre optique

Les travaux de déploiement de la phase I devraient arriver à leur terme pour Maxent et le sud de Treffendel et une commercialisation est attendue pour le second semestre 2022.

Les travaux de déploiement de la phase II concernant Bréal-sous-Montfort et Saint-Thurial sont en cours.

Le contrat de base implique une participation de la Communauté de communes à hauteur de 308 €/prise soit 2 804 648 €.

Nombre total de prises à déployer (2016-2026)
--

9 106

Nombre de prises en phase I	418
Nombre de prises en phase II	3 995
<i>Dont nombre de prises priorit�ees par le d�el�egataire</i>	<i>2 571</i>
<i>Dont nombre de prises affect�ees par la CCB</i>	<i>1 424</i>
Nombre de prises restant � d�eployer en phase III (2024-2026)	4 693

Mont ee en d ebit (Paimpont et Pl elan-le-Grand)

La mont ee en d ebit, solution interm ediaire dans l'attente de la g en eralisation de la couverture fibre optique sur l'ensemble du territoire, est effective depuis le dernier semestre 2021 sur 3 secteurs   Paimpont et Pl elan le Grand.

La Communaut e de Communes de Broc eliande doit verser le solde de ces travaux, 45 881  , en 2022.

Modification simplifi ee du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi approuv e le 21 juin 2021 fera l'objet en 2022 d'une premi ere proc edure de modification simplifi ee pour pallier   certaines « erreurs mat erielles » comme l'existence d'un STECAL sur l'ancien site de carri ere de Saint-Thurial ou des ajustements du r eglement graphique ou litt eral (concernant notamment la pose de panneaux solaires ou d'autres points relev es par les agents charg es de l'instruction).

Un budget de 12 000   TTC est pr evu en 2022.

Renforcement et financement du service d'instruction du droit des sols

Depuis sa cr eation en 2016, le service d'instruction du droit des sols repose sur un service commun port e et financ e par Broc eliande Communaut e. L' evaluation r ecente de ce service fait appara tre, outre l'allongement du temps de traitement des mails et dossiers li es   l'augmentation croissante du nombre de dossiers transmis, le risque est accru pour les maires (seuls comp etents) sur une rupture de service ou une baisse de vigilance susceptible de g en erer des risques contentieux importants.

Aussi, la question du renforcement du service (recrutement d'un ETP suppl ementaire) et du financement de ce service sont en discussion.

Selon l'article L. 5211-4-2 du code g en eral des collectivit es territoriales il est possible de financer cette mutualisation de services soit par le biais de la refacturation directe aupr es des communes, soit par imputation directe sur le montant de l'attribution de compensation (AC) d ej a vers ee par l'EPCI.

Un tissu économique dynamique et responsable

La poursuite des dispositifs d'aide aux entrepreneurs et aux commerçants

Le déploiement des dispositifs de prêts croissance et du pass commerce et artisanat reçoivent un accueil très favorable de la part des entreprises locales.

La reconduction de ces dispositifs semble évidente pour l'année 2022.

Une enveloppe de 50 k€ est proposée pour le pass commerce et artisanat.

Aide directe à l'installation aux jeunes agriculteurs

Il est proposé d'affecter des aides directes à l'installation aux jeunes agriculteurs.

Une enveloppe de 30 k€ est sollicitée (5 à 6 dossiers/an). Les critères d'attribution restent à définir.

Pôle entrepreneurial de Brocéliande et l'aménagement de l'îlot du Chatelet à Bréal-sous-Montfort

Depuis novembre 2016, la Communauté de Communes de Brocéliande cherche à densifier l'offre d'accueil des entreprises sur son territoire. La démarche initiée repose sur des enquêtes de terrains menées auprès des entreprises ainsi que des études comparatives territoriales. La volonté politique est d'offrir un parcours résidentiel complet pour les entreprises. Le programme repose sur la construction d'un immobilier d'entreprises conçu comme un lieu ressource de la vie économique innovant et ambitieux.

Le projet a été validé par le conseil communautaire en fin d'année 2020. Les travaux ont démarré le 24 janvier 2022. Le montant des travaux envisagés en 2022 s'élève à 1.8 million d'euros TTC.

Parallèlement, les travaux de l'îlot du Chatelet sur lequel prendront place le PEB ainsi que le multi-accueil communautaire arriveront à leur terme au 1^{er} trimestre 2022. Le montant des travaux envisagés en 2022 s'élève à 615 k€ TTC.

Parc d'activités du Hindré - Rénovation de l'éclairage public

Vu l'état des installations d'éclairage public le long de la rue des Entrepreneurs à Bréal-sous-Montfort, il est proposé d'étudier une nouvelle implantation et de rénover les 19 candélabres. En effet, le SDE ne répare plus ces candélabres, pour cause de modèle trop vétuste.

Le montant du reste à charge déterminé par une étude du SDE réalisée en 2019 s'élevait à 70 k€ pour Brocéliande Communauté.

Il est proposé d'allouer une enveloppe de 80 k€ pour ce projet.

Etude marketing territorial dans le cadre de la coopération avec les Communautés de communes de Montfort et Saint-Méen-Montauban

Au regard des enjeux croisés des territoires communautaires, les trois EPCI – Brocéliande Communauté, Montfort Communauté et CC Saint-Méen-Montauban - ont fait le choix d'un rapprochement stratégique pour renforcer leur notoriété et réaffirmer leur rôle de chef de file territorial auprès des différents acteurs de l'économie et de l'emploi. L'objectif est d'œuvrer, dans un intérêt commun, en faveur du développement et du renforcement de l'attractivité de leur territoire. Une consultation est en cours concernant l'accompagnement en matière de stratégie de marketing territorial.

Le coût de l'étude est estimé à 75 k€ et est pris en charge financièrement par chacun des membres à parts égales, soit 1/3 à la charge de chaque membre.

Office de tourisme – Porte des secrets à Paimpont

La 1^{ère} phase de travaux a concerné l'extension de l'office en partie sud sur 2 étages avec une emprise au sol de 70m².

Le chantier a repris en octobre 2021 avec le réaménagement de l'existant, la réorganisation des flux, l'augmentation des espaces d'accueil et le réaménagement intérieur des bureaux du personnel à l'étage.

Le solde des travaux en 2022 s'élève à 300 k€ TTC.

L'année 2022 sera l'occasion de fêter les 10 ans de la Porte des Secrets.

Un budget de 10 k€ est proposé pour organiser l'évènement.

Brocéliande communauté a installé il y a quelques années 3 bornes d'information touristiques interactives à Bréal-sous-Montfort, Paimpont et Plélan-le-Grand. Afin de permettre aux Jardins de Brocéliande de finaliser leur démarche qualité, une traduction en anglais des informations est nécessaire.

L'enveloppe sollicitée est de 1 800 € TTC.

Sites Tombeau de Merlin – Fontaine de Jouvence à Paimpont

Retenus sites pilotes par la Destination Brocéliande, le programme d'études confié au bureau d'étude « les maîtres du Rêve » devrait être rendu au cours du 1^{er} semestre 2022. Un positionnement politique lors de l'élaboration du programme d'actions issues du projet de territoire est attendu avant d'aller plus en avant dans ces projets (acquisitions foncières, études, travaux).

Les panneaux de signalisation touristique sur la RN24

En coopération avec Montfort Communauté, la signalétique routière des principaux sites touristiques présents sur le territoire depuis les grands axes routiers sera finalisée et posée, financée en partie par des subventions européennes, pour un montant brut de 18 000 € TTC.

Animation « les Rendez-vous avec la lune » à Paimpont

Depuis 2014, la Communauté de Communes de Brocéliande pilote un temps fort en fin d'année « les Rendez-vous avec la lune ». Cet évènement a rassemblé environ 14 000 personnes à la dernière édition en décembre 2021. Le conseil devra se positionner pour maintenir ou non cet évènement pour la fin de l'année 2022.

Pour mémoire, le coût de cette animation s'est élevé à :

- 80 k€ en 2018
- 60 k€ en 2019 (suppression des Prélunes et du manège notamment)
- 52 k€ en 2021 (maintien des projections uniquement)

Exposition « Œil vert » à Paimpont

Brocéliande Communauté a été sollicitée par le P.I.A.F (pôle d'Ingénierie et d'Appui à la Francophonie) pour l'organisation d'une opération pilote qui se déroulerait les 3 premières semaines du mois de juin 2022. Elle consisterait en l'accueil d'une résidence de deux artistes péruviens lauréats pour une exposition de 15-20 reproductions de peinture murale grand format qui prendraient place sur l'esplanade de l'Abbaye.

Hors volet technique, le coût prévisionnel est estimé à 5 k€.

Organisation communautaire

Etudes de gouvernance

Les études stratégiques lancées en 2021 pour procéder à l'élaboration d'un Pacte de gouvernance, du projet politique 2021-2026 et d'une stratégie financière et fiscale de la Communauté de communes de Brocéliande devraient se finaliser en 2022. Le solde des dépenses sera affecté en budget de fonctionnement.

Pour mémoire, la proposition de l'Agence Déclic associée au cabinet Ressources Consultants Finance a été retenue pour un montant de 61 595,43 € HT.

- Pacte de gouvernance : 7 220 €
- Projet de territoire : 36 480 €
- Stratégie financière : 6 497 €
- Pacte fiscal financier : 11 398 €

Stratégie de communication

Une nouvelle stratégie de communication a été validée en 2021 et a donné lieu à la création d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique. Cette démarche se poursuivra en 2022 par le lancement d'un second marché pour la création d'un nouveau site Internet. Coût estimé : 24 000 € TTC.

Par ailleurs, il est envisagé le renouvellement de la signalétique des bâtiments communautaires pour un budget 2022 de 20 600 € TTC ainsi qu'une étude pour la mise à jour de la signalétique dans les parcs d'activités pour un montant de 15 000 € TTC.

Formation des élus

Depuis plusieurs années, Brocéliande Communauté adhère à l'ARIC, organisme régional de formation auprès des élus. Un travail a été initié en début de mandat pour établir en lien avec les élus communaux référents un programme pluriannuel de formation. Malgré les relances, les formations ne mobilisent pas les élus et sont systématiquement annulées.

Une réflexion devra être engagée pour confirmer l'intérêt de poursuivre, à l'échelle communautaire, cette démarche et y donner du sens.

Pour information, le montant annuel versé à l'ARIC est de 5 k€ hors coût des formations.

Installation d'un carport le long du parking du siège – acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques

Il est proposé de réaliser un carport ouvert sur le parking de la CCB, à gauche de l'actuel bâtiment des services techniques afin d'y placer les véhicules de services. Cet investissement est proposé pour éviter une dégradation rapide des véhicules, notamment la peinture extérieure.

Ce projet est estimé à 25 k€ TTC (études et travaux).

Il est proposé d'acquérir un véhicule utilitaire pour les services techniques, en remplacement de la CLIO dont le coût des réparations est très élevé. Un budget de 20 k€ TTC est envisagé.

IV. Projection financière 2022-2026

Une prospective financière a été réalisée à partir des dépenses d'investissement pour lesquelles la Communauté de communes de Brocéliande est engagée sur la période 2022-2026, **hors programme d'actions issu du projet de territoire en cours d'élaboration.**

Principes de calcul de la prospective

Cette prospective a été établie en tenant compte des positionnements du COPIL du 21 février 2022 réunissant les membres du bureau et de la commission Finances.

Les bases de la prospective sont donc les suivantes :

- une augmentation du **taux de foncier bâti** d'1 point sur 2 ans entre 2022 et 2023 et du **taux de CFE** de 0.72 point en 2022 (**sous réserve de validation de la DGFIP**).
- une instauration de la **taxe GEMAPI** à partir de 2023
- une refacturation totale aux communes du **service commun ADS** à partir de 2022
- un **versement d'IFER** à 3 communes d'un montant de 40 040 € à partir de 2022
- **concernant les bases**
 - CFE : hausse de 2% en 2022 puis hausse de 1 % à compter de 2023
 - Foncier Bati, Foncier non bâti et Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : hausse de 3.4% en 2022 puis hausse de 1 % à compter de 2023
- une augmentation de la **fraction de TVA de 5.4%** en 2022 puis 1% par an
- une augmentation de la **CVAE** de 2% à partir de 2023
- une augmentation de l'**IFER** de 30 k€ à partir de 2023 (4 éoliennes de Monterfil)
- une augmentation du **FPIC** de 2% à partir de 2022
- une baisse de la **DGF** en 2022 (1%) puis d'une augmentation en 2023 (1%) avant une stabilisation en 2024 puis une hausse de 1% à partir de 2025
- une évolution annuelle moyenne des **charges de fonctionnement** de 2%
- la **réalisation d'un emprunt** de 4 M€ en 2022 sur 20 ans (taux de 1.5%)

	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de fiscalité	+ 0.5 point en FB et + 0.7 point en CFE	+ 0.5 point en FB	stabilité	stabilité	stabilité
Bases CFE	+ 2%	+1%	+1%	+1%	+1%
Bases FB	+1%	+1%	+1%	+1%	+1%
Bases FNB	+1%	+1%	+1%	+1%	+1%
Fraction TVA	+ 5.4%	+1%	+1%	+1%	+1%
CVAE	+3.64%	+2%	+2%	+2%	+2%
DGF	-1%	+1%	stabilité	+1%	+1%

	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de fiscalité	↗	↗	→	→	→
Bases CFE	↗	↗	↗	↗	↗
Bases FB	↗	↗	↗	↗	↗
Bases FNB	↗	↗	↗	↗	↗
Fraction TVA	↗	↗	↗	↗	↗
CVAE	↗	↗	↗	↗	↗
DGF	↘	↗	→	↗	↗

Programme pluri annuel d'Investissements

Dépenses TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
AGV Halte de petit passage Bréal sous Montfort	- €	- €	24 000 €	72 000 €	- €	- €	96 000 €
AGV Halte de petit passage Plélan le Grand	- €	24 000 €	72 000 €	- €	- €	- €	96 000 €
AGV Terrains familiaux	- €	- €	36 000 €	- €	- €	- €	36 000 €
Agir pour la biodiversité	- €	19 000 €	- €	- €	- €	- €	19 000 €
Agrandissement office du tourisme	282 648 €	300 000 €	- €	- €	- €	- €	582 648 €
Aide Vélo Assistance Electrique	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	36 000 €
Aides directes aux jeunes agriculteurs	- €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	180 000 €
Aménagement lot du Chatelet à Bréal sous Montfort	153 479 €	615 000 €	- €	- €	- €	- €	768 479 €
Aménagements des sites sensibles Paimpont	1 254 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 254 €
Base nautique	5 261 €	6 000 €	- €	- €	- €	- €	11 261 €
Cinéma de Bréal	- €	2 400 €	- €	- €	- €	- €	2 400 €
Commerce St Thuriel	6 308 €	- €	- €	- €	- €	- €	6 308 €
Déploiement de la fibre optique	348 444 €	475 840 €	244 000 €	244 000 €	244 000 €	244 000 €	1 800 284 €
Eco compteur	- €	12 500 €	- €	- €	- €	- €	12 500 €
Fonds de concours logements sociaux	20 307 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 307 €
Fonds de concours structurant - participation la Cabane	300 000 €	91 300 €	- €	- €	- €	- €	391 300 €
Fonds de concours thématiques	224 142 €	114 400 €	- €	- €	- €	- €	338 542 €
Jeunesse	1 980 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 980 €
Liaisons cyclables	28 971 €	550 000 €	- €	- €	- €	- €	578 971 €
Maison des associations à St Péran	6 207 €	- €	- €	- €	- €	- €	6 207 €
Maison du rugby Paimpont	3 340 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 340 €
Matériel informatique et mobilier	7 228 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	67 228 €
Matériel technique	1 396 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	51 396 €
Mezon du Carjou - acquisition des jeux	- €	8 000 €	- €	- €	- €	- €	8 000 €
Mise en réseau des médiathèques	1 814 €	12 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	33 814 €
Multi accueil Bréal sous Montfort	44 035 €	900 000 €	900 000 €	- €	- €	- €	1 844 035 €
Multi accueil Plélan le Grand	371 €	21 000 €	- €	- €	- €	- €	21 371 €
OPAH	38 988 €	65 000 €	- €	- €	- €	- €	103 988 €
PLUI	20 869 €	32 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	148 869 €
Pass commerce	59 979 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	309 979 €
Pole entrepreneurial de Brocéliande	17 803 €	1 800 000 €	720 000 €	- €	- €	- €	2 537 803 €
Renouvellement de la signalétique suite à la nouvelle charte graphique et étude	- €	35 600 €	- €	- €	- €	- €	35 600 €
Requalification PA HINDRE - POMMERET	321 €	80 000 €	- €	- €	- €	- €	80 321 €
Salle de boxe à Monterfil	338 774 €	5 000 €	- €	- €	- €	- €	343 774 €
Signalétique touristique	161 €	18 000 €	- €	- €	- €	- €	18 161 €
Site Internet	- €	24 000 €	- €	- €	- €	- €	24 000 €
Siège de la CCB (carport et clôture)	- €	25 000 €	- €	- €	- €	- €	25 000 €
Ten Mod - équipements covoiturage	- €	16 800 €	- €	- €	- €	- €	16 800 €
Terrain de base ball à Bréal	122 422 €	- €	- €	- €	- €	- €	122 422 €
Terrains de football synthétique	151 €	- €	- €	- €	- €	- €	151 €
VTT St Thuriel - création d'une base et d'une piste	- €	120 000 €	250 000 €	- €	- €	- €	370 000 €
Véhicule service technique	- €	20 000 €	- €	- €	- €	- €	20 000 €
Total	2 042 653 €	5 508 840 €	2 381 000 €	451 000 €	379 000 €	379 000 €	10 991 493 €

Les grandes masses budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	6 241 693 €	6 607 927 €	6 967 328 €	7 180 414 €	7 242 903 €	7 303 921 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 926 354 €	5 463 341 €	5 825 490 €	5 891 597 €	5 911 965 €	5 916 640 €
dont intérêts de la dette	53 040 €	53 040 €	113 040 €	110 445 €	107 182 €	105 138 €
Recettes d'investissement (subventions, FCTVA, reversement avance)	567 257 €	5 850 980 €	2 174 916 €	178 907 €	127 096 €	127 096 €
dont emprunts souscrits	- €	4 000 000 €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement (PPI et capital)	2 411 377 €	5 872 038 €	2 920 831 €	997 135 €	932 538 €	902 521 €
dont capital de la dette	368 724 €	363 198 €	539 831 €	546 135 €	553 538 €	523 521 €
dont P.P.I (TTC)	2 042 653 €	5 508 840 €	2 381 000 €	451 000 €	379 000 €	379 000 €

Les soldes financiers

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	1 372 200 €	1 197 626 €	1 254 878 €	1 399 262 €	1 438 750 €	1 492 419 €
Epargne brute	1 315 388 €	1 144 586 €	1 141 838 €	1 288 816 €	1 330 938 €	1 387 281 €
Epargne nette	946 614 €	781 388 €	602 007 €	742 682 €	777 400 €	863 860 €

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

***Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.*

***Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.*

***Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée*

Fonds de roulement et résultat prévisionnel

Le fonds de roulement présenté ici concerne uniquement le budget principal.

Il ne tient pas compte des déficits des budgets annexes, notamment des budgets des parcs d'activités. Il a fallu puiser dans la trésorerie pour payer les travaux des budgets annexes.

En tenant compte de l'impact des budgets annexes, la trésorerie s'établissait au 01/01/2022 à 2 914 438.12 €.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	6 103 640 €	5 559 640 €	6 683 168 €	7 079 090 €	7 549 679 €	8 075 174 €
Résultat de l'exercice	- 544 000 €	1 123 528 €	395 922 €	470 589 €	525 495 €	611 955 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	5 559 640 €	6 683 168 €	7 079 090 €	7 549 679 €	8 075 174 €	8 687 129 €

***Fonds de roulement** = Ensemble des excédents (ou déficits) de fonctionnement et d'investissement*

***Résultat de l'exercice** = Epargne de gestion de l'exercice + recettes réelles d'investissement de l'exercice – dépenses réelles d'investissement de l'exercice*

Endettement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	3 674 875 €	7 320 509 €	6 789 895 €	6 253 381 €	5 710 883 €	5 529 999 €
Ratio de désendettement	2,8 ans	6,4 ans	5,9 ans	4,9 ans	4,3 ans	3,7 ans
Emprunt	- €	4 000 000 €	- €	- €	- €	- €

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Le coût net annuel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Programmes d'investissement	2 042 653 €	5 508 840 €	2 381 000 €	451 000 €	379 000 €	379 000 €	10 991 493 €
Subventions	363 353 €	967 479 €	1 739 412 €	60 000 €	20 000 €	20 000 €	3 170 244 €
Reste à charge	1 679 300 €	4 541 361 €	641 588 €	391 000 €	359 000 €	359 000 €	7 821 249 €

Les ratios légaux

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio 1	264	293	312	316	317	317
Ratio 2	59	65	69	70	70	71
Ratio 3	335	354	374	385	388	392
Ratio 4	49	251	110	6	3	3
Ratio 5	197	393	364	335	306	297
Ratio 6	36	35	36	36	36	36
Ratio 7	27,4 %	27,27 %	25,99 %	25,91 %	26,08 %	26,23 %
Ratio 9	84,83 %	88,17 %	91,36 %	89,66 %	89,27 %	88,17 %
Ratio 10	14,78 %	70,77 %	29,44 %	1,69 %	0,68 %	0,67 %
Ratio 11	58,59 %	110,65 %	97,32 %	86,96 %	78,7 %	71,02 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

NDLR : les dépenses de personnel liées à l'ouverture du multi accueil à Bréal sous Montfort ne sont pas comptabilisées

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce que l'on peut retenir de ces éléments prospectifs

- un **niveau d'épargne brute à 1.4 million € en 2026.**
- un **niveau d'épargne nette qui baisse à 602 k€ en 2023 puis qui se redresse pour atteindre 863 k€ en 2026** – La cible d'épargne nette préconisée s'établit aux environs de 800 000 €.
- un **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) **à 19% en 2026.** Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires. La moyenne des EPCI (Communautés de communes) s'établissait à 16,4% en 2019.
- L'emprunt de 4 millions d'euros qu'il est proposé de réaliser dès 2022 porte **la capacité de désendettement à 6.4 années en 2022, puis à 3.7 années en 2026.**
- Les dernières conclusions du COPIL du 21 février montrent que Brocéliande Communauté **pourrait financer des investissements supplémentaires** liés au futur projet de territoire dans le respect d'un reste à charge de 5.5 millions d'euros HT. Cependant, il sera nécessaire de **maitriser l'évolution des charges de fonctionnement** afin de ne pas dégrader les ratios financiers et **garder une capacité d'investissement** pour le futur mandat.

GLOSSAIRE

AC : attribution de compensation
AGV : aire d'accueil des gens du voyage
CFE : cotisation foncière des entreprises
CGI : code général des impôts
CIF : coefficient d'intégration fiscale
CPS : compensation part salaire (EPCI)
CRFP : contribution au redressement des comptes publics
CRTE : contrat de relance transition écologique
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DF : dotation forfaitaire ou part forfaitaire (communes)
DGF : dotation globale de fonctionnement
DI : dotation d'intercommunalité
DRF : dépenses réelles de fonctionnement
DSC : dotation de solidarité communautaire
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
DNP : dotation nationale de péréquation
DSR : dotation de solidarité rurale
DUCSTP : dotation unique de compensation de la suppression de la taxe professionnelle
EI : ensemble intercommunal
FB : foncier bâti
FNB : foncier non bâti
FCCT : fonds de compensation des charges territoriales (dans le cadre de la MGP)
FDPTP : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPU : fiscalité professionnelle unique
IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IFP : intégration fiscale progressive
LF 2022 : Loi de Finances pour 2022
LPFP : Loi de programmation des Finances publiques
RCT : mission « relation avec les collectivités territoriales »
RFR : revenu fiscal de référence
RRF : recettes réelles de fonctionnement
TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales
TH : taxe d'habitation